

Et après la troisième Segpa ...

☺ **L'objectif** : apprendre un métier et obtenir un CAP

☺ **Par quel moyen ?** en continuant l'école
en apprentissage

☺ **Dans quel cadre ?** en LP (école)
en EREA (école)
en CFA (apprentissage)
en MFR (alternance)

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

LP : Lycée Professionnel

EREA : Établissement Régional
d'Enseignement Adapté

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

MFR : Maison Familiale et Rurale

CDOEA : Commission Départementale
d'Orientation vers les Enseignements Adaptés

☺ **Quelles différences ?**

➔ entre le LP et l'EREA : à l'EREA, les élèves sont au maximum 8 par atelier et 16 par classe. Un internat éducatif peut être proposé durant la semaine.

➔ entre le CFA et la MFR : au CFA, le jeune est apprenti et perçoit un salaire. En MFR, les études sont payantes et le jeune n'est pas rémunéré.

☺ **Les secteurs de formation :**

Le bâtiment, l'industrie, les services et l'agriculture

☺ **Comment s'inscrire ?**

Des établissements reçoivent en priorité des élèves issus de 3^{ème} Segpa

Après les affectations, début juillet, l'inscription se fera par téléinscription pour les lycées

Si le choix d'un apprentissage est fait, il faudra trouver un employeur avant de s'inscrire au CFA (commencer les recherches dès le mois de mars)

Si le choix de l'enseignement privé est privilégié, vous devez préinscrire votre enfant dans les lycées privés

☺ **Le calendrier**

➔ du 3 au 7 février et du 24 au 28 février 2025 , premières semaines de RDV individuel pour un premier choix d'orientation

➔ du 12 au 23 mai 2025, secondes semaines de RDV individuel pour la décision d'orientation

➔ après le conseil de classe des 1^{er} et 2^{ème} trimestres, fiche navette à compléter

➔ en février et mars, portes ouvertes des établissements où il est conseillé de se rendre

!! Attention

➔ le choix de la formation doit prendre en compte la maturité, les qualités physiques, psychologiques et intellectuelles de votre enfant ainsi que son projet professionnel.

➔ le choix de l'établissement doit tenir compte de la distance à partir du domicile donc des solutions de transport. Si un internat est envisagé, s'assurer que votre enfant supportera l'éloignement familial.

➔ quelque soit le lieu de formation, la valeur du CAP est la même.